



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le
 ID : 063-256300187-20240328-2024_03_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
28/03/2024

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **BUDGET PRINCIPAL « EAU » : Adoption du compte administratif 2023**

Délibération
n° 2024-03-11

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur René LEMERLE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Date de convocation :
14/03/2024

Nombre de membres
en exercice : 89
 Nombre de membres
présents : 45
 Nombre de suffrages
exprimés : 50

VOTE :
 Pour : 50
 Contre : 0
 Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 726 444,92	G	4 558 959,16	G-A	2 832 514,24
	Section d'investissement	B	7 186 055,35	H	5 599 355,78	H-B	-1 586 699,57
		+		+			

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		C		I	
	Report en section d'exploitation (002)		0,00 (si déficit)		1 354 793,87 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	635 000,21 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 547 500,48	Q= G+H+I+J	11 513 108,81	=Q-P	1 965 608,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E		K	
				0,00		0,00
		Section d'investissement	F	2 021 821,75	L	169 111,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 021 821,75	= K+L	169 111,94	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 726 444,92	= G+H+K	5 913 753,03		4 187 308,11
	Section d'investissement	= B+D+F	9 842 877,31	= H+I+L	5 768 467,72		-4 074 409,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 569 322,23	= G+H+I+J+K+L	11 682 220,75		112 898,52

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
 Jour, mois et an que ci-dessus.
 Le Président,
 René LEMERLE**

